

APPENDICE

(Voir p. 2518)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DÉPOSÉ AU PARLEMENT
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1982

Le 11 juin 1981

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982 a été renvoyé, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 9 juin 1981, examiné le Budget supplémentaire et en fait rapport:

Le Comité a été autorisé par le Sénat, conformément aux *Procès-verbaux du Sénat* du 9 juin 1981, à examiner les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982 et faire rapport à ce sujet.

Conformément à ce qui précède, le Comité a examiné le Budget supplémentaire (A) et recueilli les témoignages suivants: du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sous-secteur du prix du pétrole et des indemnisations: le sous-ministre adjoint, M. A. Digby Hung; le directeur général, Opérations, M. T. S. Tuschak; le directeur intérimaire, Indemnisations pétrolières, M. A. J. Kealey; et du Conseil du Trésor: le directeur général du Groupe de Coordination du budget, M. E. R. Stimpson.

Le Budget supplémentaire (A) ne contient qu'un poste, une augmentation des paiements à des raffineries de pétrole brut et de produits pétroliers aux fins de la partie IV de la Loi sur l'administration du pétrole. Cette augmentation de \$2,1433 milliards porte le total des prévisions budgétaires à cette fin à \$5,1587 milliards. Les honorables sénateurs savent peut-être que l'augmentation totale sera financée par des hausses des indemnisations pétrolières et spéciales.

Les témoins ont indiqué qu'un certain nombre de facteurs ont nécessité la présentation du Budget supplémentaire, le plus important étant la réduction de la production du pétrole brut en Alberta. A ce jour, on a procédé à deux coupures de production totalisant 60,000 barils par jour, et une troisième réduction est prévue en septembre. Selon les témoins, ces trois coupures augmenteront d'environ \$1,5 milliard le montant des indemnisations payées à l'égard du pétrole importé. En outre, en raison de différences entre la qualité moyenne du pétrole de l'Alberta dont la production a été réduite et celle du pétrole importé (d'après nos renseignements, les coupures visent surtout les pétroles plus légers et moins sulfureux), il faudra verser \$,27 milliard supplémentaire, ce qui portera à \$1,77 milliard le coût global des réductions de production.

Les témoins ont également déclaré que les prévisions précédentes se fondaient sur une valeur moyenne du dollar canadien d'environ 87-88 cents U.S. Leurs nouvelles prévisions sont

basées sur un taux de change de 83-84 cents, d'où la nécessité d'augmenter les subventions de \$,3 milliard. Cette hausse sera partiellement compensée par l'économie de \$,1 milliard résultant de l'augmentation moins importante que prévue des prix mondiaux du pétrole brut. En outre, une modification apportée aux méthodes de perception des subventions relatives aux ventes d'exportation de combustibles de ravitaillement de la marine et de l'aviation permettra une augmentation supplémentaire de \$,15 milliard. Cette modification n'est toutefois que d'ordre comptable et ne nécessitera pas de déboursés supplémentaires. Les divers rajustements totalisent \$20 millions. On trouvera en annexe un résumé de tous les changements pertinents.

Nous aimerions souligner deux points supplémentaires soulevés au cours de notre étude. Premièrement, la demande prévue de produits du pétrole, à l'origine du présent budget supplémentaire, ne tient pas compte d'importantes réductions comme celle de 6,8%, intervenue pendant le dernier trimestre. Deuxièmement, les prévisions postulent des prix à venir stables du pétrole brut sur les marchés internationaux. Les témoins ont rappelé que les mouvements de prix sur ces marchés sont très difficiles à prévoir.

Nous tenons à souligner que des modifications comptables prévues modifieront directement la façon dont il sera fait rapport dans les prévisions budgétaires des subventions versées au titre du pétrole importé. A l'avenir, les prévisions budgétaires ne feront état que de l'écart existant entre les montants versés en guise d'indemnisation et les montants provenant des prélèvements au titre des indemnisations pétrolières et spéciales. Ce changement aura une grande portée. Si, par exemple, cette méthode avait été appliquée aux prévisions budgétaires de 1981-1982, l'ensemble des dépenses projetées auraient diminué de plus de \$2,5 milliards. Si on l'avait appliquée aux prévisions budgétaires et au budget supplémentaire, la réduction globale totaliserait \$4,81 milliards.

Respectueusement soumis,

Le président,
D. D. EVERETT

(ANNEXE AU RAPPORT)

RÉSUMÉ DES FACTEURS SOUS-JACENTS AU
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1981-82

Les facteurs exposés ci-dessous sont à la base du Budget supplémentaire qui prévoit des paiements aux raffineries de